

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 Décembre 2019

Date de convocation : le 29 novembre 2019

Présents : M. BLANC, M. BOUDONNAT, Mme Audrey BICHARD, Mme CHEVALIER, Mme MOLINS, Mme PERRICHON, Mr PEYRON, Mr Jean-Pierre TABARLY.

Pouvoirs : Mr Jean-Claude PRIEUR à Mr Jean-Pierre TABARLY, Mme Isabelle CORMIER à Mr Jean-Pierre BLANC.

Absent(e)s : M. BEGIN, M. THEVENET, Mr KEMPF, Mr DUBOIS

Excusés : Mme Isabelle CORMIER, Mr Jean-Claude PRIEUR

Secrétaire de séance : Mme Audrey BICHARD

Ouverture de séance à 18 h 30 par Monsieur Jean-Pierre BLANC, Maire

Compte-rendu de la réunion du 05 Novembre 2019 :

Après examen de ce document, le conseil municipal délibère et adopte ce dernier à l'unanimité des membres présents.

P.L.U. Délégation Droit de Prémption

Le maire rappelle que le « Droit de Prémption Urbain » permet à la commune d'acquérir une parcelle en mutation pour réaliser une opération d'intérêt public. Le P.L.U. venant d'être approuvé par Vichy-Communauté, il y a lieu de solliciter délégation de Président pour exercer ce droit de prémption sur la partie classée en zone U du nouveau P.L.U..

Après discussion, les membres présents donnent leur accord sur cette proposition.

Bar du Château – proposition d'acquisition partielle

Le maire indique que, suite à la mise en vente depuis 1 an du bâtiment « Bar du Château »

Une proposition d'acquisition de la partie comprenant les deux petits appartements 10, rue Chabotin vient d'être déposée en Mairie pour un prix de 20 000 €.

Compte-tenu de l'avis d'évaluation réalisé le 28 mai 2019 par le service des Domaines de l'Etat, fixant la valeur vénale à 20 000 €, le maire propose de réserver une suite favorable à la demande déposée, aucune autre offre étant formulée à ce jour.

Après discussion, les membres présents en l'absence de Jean-Pierre TABARLY, acceptent de donner une suite favorable à cette demande.

En conséquence, il est décidé d'engager la procédure de rachat auprès de l'E.P.F. de la propriété AN 402 , sur la base du courrier en date du 22 Octobre 2019, et de réaliser le découpage de la propriété AN 402 afin de procéder à la vente de la partie sollicitée.

Quartier du Pavé – aménagement divers

Le constat d'excès de vitesse sur la RD 173 au Pavé, souvent relevé par les riverains, nécessite de prendre des mesures de sécurité.

Jean-Louis Boudonnat propose plusieurs types d'aménagement à soumettre aux services du département et de l'Etat.

Ainsi pourrait s'envisager :

- la modification de l'ilôt d'entrée nord sur la RN 209, avec limitation de vitesse dans cette zone,
- la réalisation d'un plateau ralentisseur vers le bâtiment « contrôle technique »,
- la mise en priorité à droite au carrefour avec le chemin du Grand Poenat.

A cela, il y a lieu de prendre en compte l'aménagement de voirie engagé sur la partie de St Germain des Fossés. Une proposition du S.D.E. 03 pour l'enfouissement des réseaux et la reprise de l'éclairage public pourrait être envisagée dès l'année 2020 dans la section comprise entre la limite de commune et le carrefour chemin du Grand Poenat.

Après examen des dossiers, il est convenu de solliciter les services pour une réduction de la vitesse sur la RD 173, et d'engager le chantier de dissimulation des réseaux et de reprise d'éclairage public pour un montant total de 42 175 € à la charge de la commune, avec plan d'étalement sur 15 ans soit un coût de 3 129 € par an.

Fin des tarifs réglementés d'électricité

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi relative à l'énergie et au climat du 9 Novembre dernier prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité à compter de fin 2020.

Il indique l'intérêt de participer au groupement de commandes d'achat d'électricité coordonné par le SDE 03 qui sera lancé au cours du 1^{er} semestre 2020.

Après échange, les conseillers présents acceptent cette proposition et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

- *Procédure AVAP* : le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis favorable de la Commission Régionale de la DRAC. La phase d'enquête publique doit pouvoir s'engager au 1^{er} trimestre 2020.
- *Classement « Petites Cités de Caractère »* : face à la lourdeur de classement « Plus beaux villages de France », il pourrait-être envisagé en parallèle une demande de classement « Petites Cités de Caractère », la commune remplissant tous les critères imposés. Trois communes sont déjà répertoriées dans le département.
- *Opération « Champ Luchier »* : tous les propriétaires ont été contacté pour une éventuelle acquisition des terrains concernés. Un courrier est adressé à l'EPF pour engager les négociations foncières, une réunion de cadrage est prévue en janvier prochain.
- *Aide au financement de travaux* : le maire rappelle l'organisation d'une réunion publique d'information de la population le 22 janvier à 17h30 sur les aides financières pour les travaux de rénovation de logement.

Clôture de la séance : 20h15

Prochaine réunion : Vendredi 24 janvier à 18 h 00 puis repas à 20h00